

Marche Action Climat

Le samedi 11 avril 2015 avait lieu la grande Marche Action Climat. Plus de 25 000 personnes ont fait un trajet les menant à la fontaine de Tourny devant le Parlement du Québec.

Page 2

Des nouvelles de la Fédération des femmes du Québec

Environ 250 femmes issues de divers milieux féministes communautaires et syndicaux étaient réunies en mars dernier afin de participer au Congrès d'orientation de la Fédération des femmes du Québec (FFQ).

Page 3

4^e édition de la Marche mondiale des femmes: 17 octobre 2015 à Trois-Rivières

Page 3

Pour une société juste: ici et maintenant

Page 4

La formation générale: un horizon commun à partager

Le 21 janvier dernier, les professeur-e-s de la formation générale du Collège de Bois-de-Boulogne se sont réunis pour discuter en assemblée générale informelle du rapport relatif au chantier sur l'offre de formation collégiale, communément appelé rapport Demers.

Page 4

Vers une réappropriation de notre profession!

Autonomie professionnelle

Page 5

Rapport de recherche de l'IRÉC sur le Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Page 5

Solidarité internationale Les grands rendez-vous de 2014 et 2015

Page 6

L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)

NÉGOCIATIONS 2015

Reconquérir notre droit à l'exercice de la grève

Mario Beauchemin
Président, FEC-CSQ

Le 1^{er} mai dernier, trente syndicats représentant près de 12 000 enseignantes et enseignants de cégep ont exercé une journée de grève sociale sur l'ensemble du territoire québécois. J'ai assisté à plusieurs assemblées générales où les profs ont débattu de la pertinence de tenir cette journée de grève.

Les arguments invoqués pour exercer cette journée de désobéissance civile ont été nombreux. Généralement, toutefois, la plupart des membres ont insisté sur la violence et les impacts dévastateurs des compressions budgétaires du gouvernement québécois dans les secteurs de la santé et de l'éducation, dans les centres de la petite enfance et dans les services sociaux, et sur l'urgence de les dénoncer haut et fort.

J'ai ainsi remarqué, sans que cela soit explicitement mentionné, un désir chez les enseignantes et les enseignants de se réapproprier le droit à l'exercice de la grève comme outil de l'action collective, comme un moyen de se faire entendre dans une démocratie de plus en plus autoritaire, et ce, autant pendant les périodes de négociation des conventions collectives qu'à l'extérieur de celles-ci.

Car, il faut le rappeler, malgré l'obtention du droit de grève par les fonctionnaires et les enseignants-es en 1965, l'exercice de ce moyen d'action a été mis à mal à plusieurs reprises depuis la première ronde de négociations en 1967. En effet, il y a eu treize rondes de négociations et douze lois spéciales dans les secteurs public et parapublic au Québec entre 1967 et 2005.

Avant la période de négociations de 1982-83, qui a été marquée par quatre lois spéciales, celles-ci avaient surtout pour objectif de forcer le retour au travail des syndiqués-es, mais sans leur imposer des conditions de travail. Les actions du gouvernement québécois lors des négociations de 1982-83 ont cependant changé la donne.

L'État québécois adopte alors une série de lois spéciales (lois 68, 70, 105 et 111) qui, non seulement forcent le retour au travail de ses salariés-es, mais définissent aussi leurs conditions de travail. En 1982, le gouvernement péquiste adopte la loi 68, qui modifie le régime de retraite (RREGOP) en faisant passer le partage des cotisations de 60-40 à 50-50, et la loi 70, qui suspend le droit de grève, prolonge les conventions collectives et réduit les salaires de 19,5% pendant trois mois. La loi 105, quant à elle, décrète les conditions de travail et de rémunération des salariés-es jusqu'au 31 mars 1985.

Mais c'est l'adoption de la loi 111 – *Loi assurant la reprise des services dans les collèges et les écoles du secteur public* –, le 16 février 1983, qui marque une rupture avec les rondes de négociations antérieures.

L'adoption de cette loi, qui a valu le surnom de « boucher de New Carlisle » au premier ministre René Lévesque, suspend certaines dispositions de la Charte (comme le renversement du principe de la présomption d'innocence), accorde au gouvernement le pouvoir de congédier toute enseignante ou enseignant qui refuse de retourner au travail à compter du 17 février 1983, modifie les conventions collectives afin de permettre au gouvernement d'embaucher de nouveaux professeurs, double les pénalités salariales pour tout jour de grève, prévoit la perte de trois ans d'ancienneté pour chaque journée de défilé à la loi spéciale, interdit de tenir des lignes de piquetage ou de manifester sur les terrains des établissements et impose de très lourdes pénalités aux syndicats locaux et aux fédérations syndicales.

Les affrontements consécutifs à l'imposition de ces lois spéciales conduisent le gouvernement du Québec à modifier les règles du jeu et à rechercher un « nouvel équilibre » en matière de négociation des conventions collectives des employés-es des secteurs public et parapublic. Ainsi, en 1985 et 1986, il adopte



17 avril 2015, manifestation face à l'Assemblée nationale contre le bâillon utilisé par le gouvernement Couillard.

respectivement la loi 37 (*Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic*) et la loi 160 (*Loi assurant le maintien des services essentiels dans les secteurs de la santé et des services sociaux*) qui restreignent l'exercice du droit de grève et qui prévoient de fortes pénalités dans le cas du non-respect des dispositions de ces lois.

À partir de ce moment, presque toutes les lois spéciales qui seront adoptées, entre 1985 et 2005, s'inspireront de celles imposées par le gouvernement péquiste au début des années 1980. Il en va ainsi de la loi 72, en 1999, qui met fin à la grève des infirmières et des infirmiers, et de la loi 43, adoptée sous le bâillon le 15 décembre 2005, qui met fin aux moyens de pression des salariés-es des secteurs public et parapublic et qui leur impose une « nouvelle » convention collective.

Il n'y a pas eu de grève dans les secteurs public et parapublic au Québec depuis dix ans. Inspirés, peut-être, par les différents mouvements sociaux qui contestent les mesures d'austérité dans le monde et, aussi, par une récente décision de la Cour suprême du Canada qui précise que les lois spéciales devront porter le moins possible atteinte aux droits constitutionnels de négociation collective et de grève¹, de très nombreux profs de cégep ont décidé de « sortir » le 1^{er} mai. Un premier jalon vers la reconquête de notre droit à l'exercice de la grève.



1. Michel Coutu, « La liberté d'association: quand la Cour suprême vient changer la donne », Le Devoir, 18 février 2015.

Des attaques frontales contre les profs

NÉGOCIATIONS SECTORIELLES

Des demandes de reculs... importants Une plus grande précarité

Alliance des syndicats des profs et professeurs de cégep (ASPP)

Le dépôt patronal qui nous a été présenté en décembre dernier consistait en un long texte vague qui demandait grosso modo plus de « flexibilité » et de « souplesse » dans nos conditions de travail vu le « contexte de rareté des ressources ». Nous savons maintenant avec plus de précision ce qui se cachait sous ces mots douteux: des reculs majeurs sur pratiquement tous les aspects de nos conditions de travail. Derrière chacune des demandes, on reconnaît le discours martelé par le gouvernement Couillard du « Faire mieux avec moins », et dont le vrai visage n'est autre que de « Faire pire avec rien »!

Les demandes de la partie patronale sont des plus inquiétantes et ne présentent pas de solutions aux problèmes de consolidation du réseau collégial. Au contraire, elles risquent de le fragiliser davantage alors que, rappelons-le, plus de 40% des enseignantes et des enseignants ont un statut précaire. Alors que la précarité est une des problématiques très importantes dont nous cherchons à réduire la portée, la partie patronale propose tout simplement de rendre encore plus difficile l'atteinte du temps complet pour les enseignantes et les enseignants au statut précaire en refusant de comptabiliser les charges de cours données à la formation continue.

Non contente de précariser celles et ceux qui sont déjà en situation de précarité, la partie patronale s'attaque également aux enseignantes et aux enseignants permanents et souhaite rouvrir toutes les dispositions relatives à la sécurité d'emploi pour revenir

sur les critères d'admissibilité et les modalités qui y sont relatives. Cela, alors même que les coûts liés à la sécurité d'emploi sont minimes. La partie patronale voudrait par exemple que la mobilité des enseignants mis en disponibilité soit plus grande sur le territoire, mais aussi en ce qui a trait au passage d'une catégorie d'emploi à une autre dans les cégeps. Cela voudrait dire par exemple qu'un enseignant mis en disponibilité pourrait être replacé comme personnel de soutien ou professionnel et que la réciproque serait rendue possible. Voilà un mépris généralisé pour notre profession!



Marche Action Climat

Le samedi 11 avril 2015 avait lieu la grande Marche Action Climat dans le cœur de la belle ville de Québec. Le départ de la marche s'est fait à 13 h 00, devant l'Hôtel Le Concorde. Plus de 25 000 personnes issues d'organismes environnementaux, de comités citoyens, des milieux politiques et syndicaux, des Premières Nations et autres ont ensuite fait un trajet les menant à la fontaine de Tourny devant le Parlement du Québec.

Louise Noël

Enseignante en Soins infirmiers au Cégep de Sainte-Foy et membre du bureau exécutif de la FEC-CSQ

Soulignons tout d'abord la participation d'un contingent d'enseignantes et enseignants de la FEC qui étaient sur place ainsi que la présence de plusieurs fédérations de la CSQ. Les représentants du mouvement EAV-EVB étaient aussi de la partie, bien sûr!

Comme vous le savez, cette activité précédait la rencontre réunissant les premiers ministres provinciaux et territoriaux canadiens, le 14 avril, à Québec. À cette occasion, les discussions ont porté sur le thème des changements climatiques et les façons d'arriver à réduire les émissions de GES.

Pendant la manifestation, tous les marcheurs arboraient le rouge. C'est ce qui a permis, en fin de parcours, de réaliser

un thermomètre humain géant témoignant de l'urgence d'agir contre les changements climatiques.

Les objectifs visés par la **Marche Action Climat** étaient de marquer notre appui à la protection du climat pour faire en sorte qu'il soit sain et sécuritaire, d'encourager les énergies renouvelables et de dénoncer les projets tels que le pipeline de TransCanada et le pétrole issu des sables bitumineux.

Des personnes ou regroupements très impliqués dans la sauvegarde du climat étaient présents, notamment Steven Guilbeault pour Équiterre, Christian Simard pour Nature Québec, André Bélisle pour l'AQLPA, la Fondation David Suzuki, Greenpeace Canada, Anne-Céline Guyon de la campagne «Coule pas chez nous», l'Association des Femmes Autochtones du Québec, des représentantes et représentants des Premières Nations et de nombreux autres.



Marche Action Climat du 11 avril 2015 à Québec

Les présidentes et présidents des centrales syndicales étaient également sur place pour appuyer le mouvement. Des notions de solidarité ont été portées ainsi que l'espoir de trouver des solutions pour le climat.

Pour tous, il importait de lancer un message clair à nos dirigeants afin de les inciter à prendre des décisions menant à des actions concrètes et concertées en faveur de la réduction de nos émissions de GES et, ainsi, nous permettre d'effectuer un virage énergétique majeur en faveur des énergies vertes.

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à cette grande Marche Action Climat!



Comité d'action et de concertation en environnement du Cégep de Matane



Bar des sciences au sujet des changements climatiques, 24 mars

Lors de cette activité, trois spécialistes des changements climatiques étaient présents. Chacun a pu y faire une présentation de son champ de recherche et de son point de vue sur cette problématique globale. Il y a eu ensuite une période d'échanges très pertinents entre l'assistance et les experts.

Conférenciers invités

- Catherine Potvin, Biologiste professeure et chercheuse à l'université McGill et au Smithsonian Tropical Research Institute (Panama), Trottier Fellow de l'Institut Trottier en Science et les Politiques Publics
- Steve Plante, Professeur et chercheur en sciences sociales du développement et en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- François Gemenne, Professeur et chercheur en géopolitique environnementale et en gouvernance des migrations à l'université de Liège (CEDEM) et à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Jour de la terre, 21 avril

- CORVÉE DE TRANSPLANTATION des 200 petits chênes rouges que nous avons fait germer à partir des glands cet hiver. Tous les participants pourront partir avec un jeune chêne et nous tirerons un prix de présence parmi les participants.
- COURT ATELIER DE DESSIN D'UN ARBRE avec Nadine Rouleau, professeure en Arts. Apprenez à dessiner un arbre réaliste en 20 minutes! Il y aura des matériaux sur place pour appliquer de la couleur à votre dessin par la suite, si vous le souhaitez.
- PROJECTION en continu des courts films d'animation de Frédéric Back.
- EXPOSITION DE LIVRES sur le thème de l'environnement.



Au Campus des Îles, on favorise l'alimentation durable!

Josiane Bergeron

Coordonnatrice du Comité vert Brundtland du Campus des Îles

Dans le cadre du mois de la nutrition qui se tenait en mars dernier, le Comité vert Brundtland du Campus des Îles-de-la-Madeleine a organisé de nombreuses activités sur le thème de la nutrition. Ces activités avaient pour objectif de sensibiliser la communauté collégiale à une alimentation plus durable.



Dans un premier temps, le comité invitait les élèves et membres du personnel à s'inscrire au Défi Aliment-Terre. Cette activité originale proposait neuf défis à réaliser durant tout le mois de mars comme par exemple «consommer un produit agroalimentaire des Îles-de-la-Madeleine chaque jour», «consommer un repas végétarien par jour» ou «consommer un produit équitable chaque jour». L'activité fut un franc succès et plus de 30% des élèves et membres du personnel ont participé à au moins un défi. Pour l'occasion, le comité avait créé un partenariat avec l'organisme *Le Bon Goût frais des Îles* qui offrait en prix de participation, un certificat-cadeau valide pour des produits de la région.

En collaboration avec la cafétéria du campus, le comité a également organisé des «midis végés». À quelques reprises durant le mois, la cafétéria proposait uniquement un plat végétarien comme repas du midi. Cette activité a permis de sensibiliser les gens à l'impact de la consommation de viande sur les émissions de gaz à effet de serre et de faire découvrir des plats végétariens savoureux.

Finalement, le comité a organisé un kiosque d'information et de dégustation sur les pousses et germinations en faisant appel à Madame Louise Hardy, technicienne en diététique de formation et passionnée d'alimentation vivante. Ce kiosque, installé à la cafétéria sur la période du dîner, a permis de faire découvrir près d'une quinzaine de pousses et germinations que les gens peuvent faire pousser eux-mêmes à la maison. Les élèves ont pu ainsi apprendre les techniques de base pour cultiver de jeunes pousses et plusieurs sont repartis avec des idées de recettes saines, écologiques et économiques.

En conclusion, ces activités ont eu un vif succès auprès de la communauté collégiale et seront très certainement reconduites dans les prochaines années. Celles-ci s'inscrivaient d'ailleurs très bien dans les valeurs d'écologie et de solidarité des Établissements verts Brundtland.



Des nouvelles de la Fédération des femmes du Québec

Environ 250 femmes issues de divers milieux féministes communautaires et syndicaux étaient réunies à Montréal les 27, 28 et 29 mars dernier afin de participer au Congrès d'orientation de la Fédération des femmes du Québec (FFQ). Deux membres de la FEC ont participé à ces assises, soit Julie Allard, responsable du Comité de la condition des femmes du Cégep de Drummondville, et la soussignée. Au menu, l'actualisation des priorités et des stratégies d'action de la Fédération pour la décennie à venir. Rien de moins !

Lucie Piché

Coordonnatrice du Comité sur la condition des femmes (CCF-FEC)

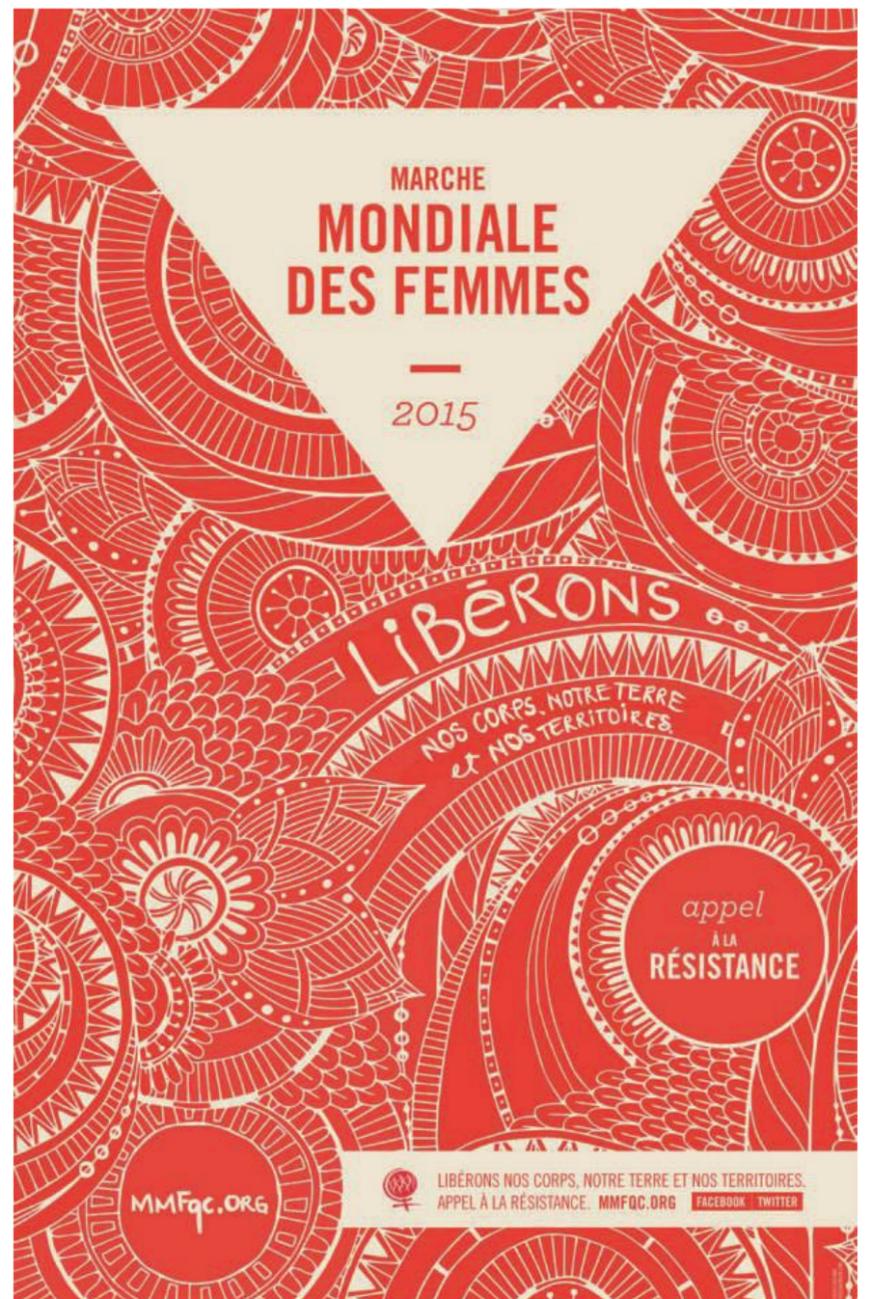
Le dernier congrès d'orientation de la FFQ avait été tenu en 2003. Depuis, la scène sociopolitique s'est sensiblement modifiée et bien que les discriminations que vivent les femmes soient loin d'être éliminées, de nouvelles problématiques ont surgi à la faveur, notamment, de la mondialisation, de l'islamophobie ou, encore, des débats entourant la décriminalisation de la prostitution, les identités de genre, l'approche intersectionnelle, etc. Ces nouvelles problématiques, discutées lors des États généraux de novembre 2013, ont incité la FFQ à organiser ce congrès d'orientation afin que le mouvement féministe québécois qu'incarne la FFQ puisse tenir compte des changements sociaux et des nouvelles perspectives féministes.

Si la mission et les objectifs de la FFQ demeurent sensiblement les mêmes, soit de transformer les rapports sociaux de sexe et éliminer les rapports de domination dans toutes les sphères de la vie, la Fédération cherche à inscrire davantage encore son action dans une perspective internationale, soucieuse de la question environnementale et en tout respect des nations autochtones. De plus, l'approche intersectionnelle a été intégrée dans la déclaration de principes de la Fédération. Cette approche vise à mettre en relief la diversité des oppressions que vivent les femmes afin de mieux les déconstruire et les éliminer. Patriarcat, capitalisme se conjuguent également avec racisme, colonialisme, hétérosexisme, voire âgisme ou capacitisme¹, et la réflexion féministe doit en prendre acte, tant dans ses analyses que dans ses actions sur le terrain.

Ce congrès d'orientation a également permis de modifier les stratégies de la Fédération. Depuis 2003, celle-ci orientait son action en fonction de quatre grands axes de revendications qui interpelaient fortement l'État : élimination de la pauvreté, des discriminations et de la violence envers les femmes, lutte contre la mondialisation capitaliste et patriarcale. Les participantes ont plutôt décidé d'orienter désormais l'action de la FFQ en fonction de quatre champs d'action dans lesquels les axes de revendications antérieurs deviennent des thématiques transversales. Ces champs sont :

- féminisme, intersectionnalité et solidarité;
- féminisme, bien-vivre, écologie et économie;
- féminisme, démocratie, citoyenneté et prise de parole;
- féminisme, corps, image, genre et violence.

Les congressistes ont cependant manqué de temps pour voter les orientations spécifiques à chacun de ces champs d'action. Le travail de réflexion se poursuivra donc lors de l'assemblée générale des membres en septembre prochain. C'est également lors de ces assises que seront votées les priorités annuelles pour chacun de ces champs d'action. Des résolutions portant sur la vie associative de la Fédération y seront également débattues.



Ce congrès d'orientation de la FFQ a été des plus nourissants en raison des débats qu'il a suscités parmi des militantes provenant d'horizons divers qui n'ont pas eu l'occasion de se retrouver pour discuter du présent et de l'avenir du mouvement féministe québécois.

Pour en savoir davantage, on pourra consulter le site de la FFQ à l'adresse suivante : <http://www.ffq.qc.ca/a-propos/vie-associative/congres/>



1. Le capacitisme consiste à considérer que la personne sans handicap constitue la norme sociale, discriminant ainsi les personnes vivant avec un handicap.

4^e édition de la Marche mondiale des femmes : 17 octobre 2015 à Trois-Rivières

Lucie Piché

Coordonnatrice du Comité sur la condition des femmes (CCF-FEC)

C'est le 17 octobre prochain que se déroulera à Trois-Rivières la 4^e édition de la Marche mondiale des femmes. Rappelons que cet événement, qui se tiendra simultanément dans une cinquantaine de pays, a été initié par le mouvement féministe québécois en 2000, dans le sillage de la marche *Du pain et des roses* de 1995.

Le thème retenu cette année, *Libérons nos corps, notre Terre et nos territoires*, rappelle notamment que la violence envers les femmes constitue malheureusement encore une

réalité bien tangible (harcèlement sexuel, culture du viol, violence conjugale, etc.) et que les modèles qu'on propose aux filles les conduisent trop souvent à reproduire des normes qui les enferment dans des rôles stéréotypés (l'hypersexualisation, par exemple). Le thème de la Marche rappelle aussi les problématiques environnementales auxquelles nous sommes confrontés et l'équilibre fragile du vivre ensemble à l'heure où les conflits sociopolitiques ne cessent de se multiplier sur la planète. Au Québec, le thème s'articulera autour de trois axes principaux : austérité, environnement et militarisation.

Nous vous invitons dès maintenant à échanger avec vos exécutifs locaux si vous désirez planifier la constitution d'une délégation de votre cégep (budget, location d'autobus, etc.).

Vous pouvez également planifier l'événement conjointement avec les comités régionaux qui ont été constitués afin de favoriser une mobilisation partout au Québec.

Pour connaître le nom des personnes ou des groupes responsables des comités régionaux, consultez l'onglet « Régions » du site québécois de la Marche mondiale des femmes (<http://www.mmfcq.org>). Ce site comporte également un texte de réflexion sur la thématique de la Marche, de même que des outils d'éducation préparés pour l'occasion.



Pour une société juste : ici et maintenant

Je ne peux pas l'agrandir plus que ça, manque de résolution

Il ne peut y avoir que deux justifications pour les actions d'une société : la justice, comme principe, et le bonheur collectif, comme but. L'austérité, pas plus qu'une prospérité hypothétique, ne peut représenter un projet de société.

Yves Jalbert

Professeur de philosophie au collège *Gérald-Godin* et président du SPCGG



Nul ne choisit sa naissance et pourtant nous savons, grâce à la sociologie, à la psychologie, à la criminologie, à la neurologie... que la pauvreté ou la maladie, notamment, ont une influence marquante sur la vie des individus. Nous savons qu'il est extrêmement difficile, et souvent impossible, de se libérer de ces déterminismes. Nous savons qu'il est question ici de chance et de hasard. C'est pourquoi les individus ne sauraient être tenus pleinement responsables de leur sort.

Ainsi, le devoir moral des gouvernants est de mettre en place des mesures pour pallier ces formes « d'injustice » des naissances, de mettre tout en œuvre pour diminuer les effets néfastes du hasard.

C'est la raison pour laquelle les gouvernants ont la responsabilité morale d'offrir des services gratuits et équivalents à tous les citoyens. C'est aussi la raison pour laquelle l'éducation de base doit être publique, gratuite, et la même pour toutes et tous.

Il n'y a pas d'individus hors société

Il en va de la responsabilité de la société de s'assurer que chaque citoyen qui la forme vive dans des conditions qui permettent son épanouissement. Et comme tout individu est redevable de ce qu'il est et de ce qu'il a à la totalité de la société qui a rendu possible son existence, il est responsable envers cette société et envers ses citoyens.

C'est une insulte de nommer les citoyens « contribuables » et de les traiter comme tel. C'est une pire insulte de les nommer « payeurs de taxes ». C'est une réduction de leur dignité à celle d'une machine à sous. C'est aussi une insulte de traiter les usagers des institutions publiques comme des clients. Ce sont leurs institutions. Les citoyens ne s'engagent pas avec elles dans une relation d'affaires.

Un client est une personne dont je tente d'obtenir le plus en donnant le moins. Le but de toute entreprise marchande est de tirer le maximum du client en lui faisant accepter l'idée que c'est « dans son intérêt ». Une institution publique ne peut avoir cette ambition.

La loi du marché est la loi de la jungle. Le postulat au cœur de la loi du marché, c'est-à-dire la compétition tous azimuts, est que si l'État se retire et laisse faire le marché, un ordre spontané se mettra en place, une organisation dont l'auteur serait la main invisible. Toutefois, cette main est partout visible : c'est la main du pouvoir et de la domination ; c'est la main de l'injustice. La nature, toute spontanée qu'elle soit, est « injuste ». C'est pourquoi la justice nécessite l'intervention humaine.

La justice : un accomplissement humain

Les citoyens, quoiqu'égaux en droit, ne sont pas égaux en fait. La société doit pallier cet état de fait dans la mesure du possible. C'est le devoir des citoyens et de la société de contribuer à une répartition juste des richesses. Il serait intéressant



■ 26 février 2015, Gérald-Godin refuse l'austérité !

d'écrire l'histoire de toutes ces promesses d'un avenir meilleur faites aux êtres humains par leurs dirigeants. On promet trop souvent que, si on se sacrifie aujourd'hui ou, pire encore, si on sacrifie les autres aujourd'hui, l'avenir sera radieux. Le projet de société des gouvernements actuels, projet qui demeure obscur, exige le sacrifice des pauvres, des démunis, des sans-voix, au nom d'un avenir toujours incertain et, de plus, indéfini. À la suite de ces années d'austérité, on nous promet la prospérité. Mais la prospérité de qui et pour quoi ?

C'est à nous de choisir la société que nous voulons : une société juste, ici et maintenant.

Une version complète de ce texte est disponible à l'adresse suivante : www.petitions24.net/justice_ici_et_maintenant



La formation générale : un horizon commun à partager

Alexandre Cloutier

Professeur de philosophie au Collège de Bois-de-Boulogne et membre de l'exécutif du SEECB

Le 21 janvier dernier, les professeurs de la formation générale du Collège de Bois-de-Boulogne se sont réunis pour discuter en assemblée générale informelle du rapport relatif au chantier sur l'offre de formation collégiale, communément appelé rapport Demers. La même journée, en sous-comité d'environ huit personnes, ils ont rédigé un court manifeste qui résume les grandes orientations qui avaient été relevées plus tôt.



Le mois de février a été consacré à la diffusion de la position au sein des départements concernés. Ces derniers ont été amenés à adopter le document par voie de résolution départementale. Lorsque ce cycle de consultation fut complété, le document fut présenté au directeur des études de notre établissement. Malgré quelques réserves quant à la stratégie adoptée, ce dernier s'est engagé à défendre notre position au sein de la Fédération des cégeps. Cette position a finalement été adoptée lors de l'Assemblée générale du SEECB le 15 avril et est maintenant partagée avec l'ensemble des syndicats de la FEC-CSQ.



Nous, les professeurs et professeuses de la formation générale du Collège de Bois-de-Boulogne, rappelons notre attachement aux aptitudes et attitudes transmises par la formation générale et décrites dans le profil de sortie élaboré par le comité de la Formation générale du Collège BdeB. Nous jugeons que ces acquis, puisqu'ils sont atemporels et universels, permettent l'épanouissement de l'être humain dans son esprit, son corps et sa langue. De plus, nous croyons que le fonds culturel commun transmis par la formation générale dans sa forme actuelle, loin d'être démodé, permet à nos étudiantes et nos étudiants de dégager un horizon de sens, condition sine qua non à la compréhension de soi et à une compréhension mutuelle des citoyens dans une société en constante transformation. Puisque nous, qui nous trouvons au cœur de la société et du processus éducatif, jugeons que la formation générale, dans sa forme actuelle, ne transmet qu'un minimum vital, nous demandons plutôt l'ajout de deux nouveaux cours complémentaires en appui de la formation générale de base. Ou alors, à défaut de pouvoir lui donner une plus grande place, nous revendiquons le maintien de la formation

obligatoire telle quelle et suggérons plutôt que le MELS envisage d'offrir une plus grande diversité de cours lors du cheminement secondaire.

De surcroît, nous exprimons nos craintes quant à l'approche client et comptable que semble préconiser le rapport Demers afin de régler les problèmes identifiés, notamment le soi-disant déphasage quant aux réalités de notre société et la nécessité d'améliorer coûte que coûte les taux de réussite.

Nous n'avons rien trouvé dans ce rapport qui prouve de manière probante que les langues, les chefs-d'œuvre de la philosophie et de la littérature, et l'éducation physique seraient déphasés de quelque manière que ce soit. Notre pratique quotidienne nous conduit plutôt à reconnaître combien la formation générale est non seulement pertinente, mais absolument en phase avec ce qu'il y a de plus brûlant dans l'actualité.

Nous croyons aussi qu'une formation générale « à la carte » aurait pour effet non seulement de niveler la formation collégiale vers le bas, puisque les rapports entre les cours perdraient nécessairement de leur consistance, mais surtout de laisser les étudiantes et étudiants sans les repères dont

ils ont vraiment besoin pour s'adapter à la réalité et s'y faire une place enviable pour le bien de tout un chacun. C'est pourquoi nous nous inquiétons, au surplus, de la prolifération des dérogations qui viendraient court-circuiter cette formation de base.

Finalement, loin de simplifier la vie aux administrations, ce virage risque plutôt de mener à une compétition entre les départements qui risque d'envenimer les relations de travail, à une incohérence du réseau et à un cauchemar bureaucratique comme en font foi d'ailleurs déjà certaines expériences¹.

1. À titre d'exemple, le Cégep de St-Laurent (qui propose une formation générale) et le Collège Vanier (qui offre l'approche humanités) ont tenté l'expérience d'un programme d'échange. Or, des étudiants du Collège Vanier en fin de programme se sont vu refuser l'accès au cours d'éthique et politique puisqu'ils n'avaient pas un niveau académique suffisant pour le suivre. De plus, le réseau collégial québécois étant plus étendu que le réseau universitaire, la reconnaissance des acquis risque de devenir un véritable casse-tête si l'on applique la formule *humanities*, telle que suggérée dans le rapport Demers, à la formation générale.

Vers une réappropriation de notre profession !

AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Si les professeures et professeurs avec les étudiantes et étudiants constituent le cégep, alors pourquoi, dans la convention collective, la partie patronale est-elle définie comme étant le « Collège » ? N'y a-t-il pas là un paradoxe ? Le vocabulaire choisi témoigne de la nécessité d'entreprendre une démarche afin de reprendre possession de nos lieux et de nos institutions.

Magalie Larochelle

Enseignante en sociologie au Cégep de la Gaspésie et des Îles et membre de l'exécutif du SPECGIG

Le 16 janvier 2015, le SPECGIG (Syndicat du personnel enseignant du Cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé) a organisé une journée d'étude sur l'autonomie professionnelle. Au total, plus de 50 professeures et professeurs y ont assisté, soit environ la moitié de l'effectif. Cette journée fut un franc succès, de par l'excellente conférence du professeur et sociologue Gilles Gagné ainsi que les discussions et réflexions qui en découlèrent. Elles nous ont rappelé notre responsabilité de recadrer la fonction de la Direction par rapport à l'enseignement et de nous (re)donner totalement la responsabilité de la transmission culturelle aux étudiants, dans chacune de nos disciplines. Cette journée s'est organisée en réponse à la consultation de la Direction des études à propos de l'implantation d'un nouveau programme de soutien à l'enseignement (PSE) et d'évaluation de l'enseignement (PÉE), le 9 juin 2014. À cette occasion, la Direction a présenté son projet d'implanter un profil de compétences, c'est-à-dire le portrait type du professeur recherché, ses aptitudes et ses connaissances. Ce profil servirait de base pour la conception d'outils d'évaluation et de soutien à l'enseignement. Les éléments présentés ayant suscité une très grande inquiétude, l'Assemblée des professeures et professeurs a jugé important de prendre un temps entre collègues pour porter un regard sur leur profession et leur autonomie.

Le « Collège », c'est qui ?

Il fut sans doute à la fois déstabilisant et inspirant pour plusieurs professeures et professeurs d'écouter les propos de M. Gilles Gagné. D'une parole enflammée, il a su nous (r)éveiller quant aux fondements mêmes de notre profession. Alors qu'aujourd'hui, l'école consiste en un ensemble de cadres, de professionnels, de C.A., d'employés de soutien, etc. où les professeures et professeurs se fondent dans le lot d'employés, M. Gilles Gagné propose une redéfinition de la conception de l'institution collégiale, en opposition, bien entendu, à la vision de la nouvelle gestion publique. Cette conception est ni plus ni moins de considérer l'école comme étant les professeures et

professeurs et les étudiantes et étudiants, le reste venant appuyer les premiers dans leur mission de transmission de leurs savoirs. Le respect des professeures et professeurs et de leur autonomie doit passer par une (re)valorisation de leur profession et aussi un repositionnement de leur fonction centrale.

Une volonté ferme de protéger notre autonomie professionnelle

Sous la forme d'un dîner discussion, les membres du SPECGIG ont échangé sur trois différents thèmes: l'autonomie professionnelle, le profil des compétences et l'évaluation. Ils devaient, à la fin de leur discussion, présenter à l'exécutif un ensemble de propositions à débattre pendant l'assemblée extraordinaire, lors de la clôture de la journée. Un large consensus a émané autour de l'ensemble des propositions.

En somme, les professeures et professeurs ont réitéré leur volonté de protéger leur autonomie professionnelle par l'adoption de propositions sur les trois grands thèmes débattus. Se considérant comme des professionnels reconnus dans leur discipline et capables d'autocritique, les membres de l'Assemblée ont demandé que cela soit rappelé aux administrateurs afin que ceux-ci respectent leur pleine autonomie. De plus, l'accompagnement par les pairs a été soulevé comme pratique pouvant générer des retombées positives pour le soutien et le perfectionnement de l'ensemble du corps professoral.

En ce qui a trait au profil des compétences présenté par la Direction des études, les membres ont fait part de leurs inquiétudes: y aurait-il une uniformisation de la manière d'enseigner? Une perte de la diversité? Un recul de l'autonomie professionnelle? Un portrait standardisé pour tous? Les professeures et professeurs ont insisté sur l'incompatibilité d'un profil des compétences avec l'autonomie professionnelle et, du coup, ont rejeté le principe et la logique sous-jacents à son application.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation administrative, les professeures et professeurs ont convenu que la convention collective actuelle contenait déjà tous les outils administratifs nécessaires à cette fin, que rien ne servait d'en rajouter. Par ailleurs, ils ont aussi fait valoir que les départements pourraient jouer un plus grand rôle en matière d'évaluation formative.



■ 16 janvier 2015, journée d'étude sur l'autonomie professionnelle organisée par le Syndicat de personnel enseignant au cégep de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à Gaspé.

Cette journée de réflexion organisée par le SPECGIG a marqué le début d'une démarche profonde de valorisation et de protection de l'autonomie professionnelle. Une politique institutionnelle sur la reconnaissance et le développement de l'autonomie professionnelle des professeures et professeurs a été élaborée par l'exécutif et sera déposée à la commission des études et au conseil d'administration. De plus, l'exécutif a réalisé un plan d'action sur l'ensemble des propositions. Ainsi, au Cégep de Gaspé, nous avons amorcé un véritable chantier de réappropriation de l'enseignement comme profession et de l'institution dans laquelle nous œuvrons.

Car, après réflexion, le Collège, c'est d'abord nous, les profs et les élèves!

Conférence sur l'autonomie professionnelle

Conseil général de la FEC-CSQ, le 28 mai 2015

Gilles Gagné

Professeur de sociologie, Université Laval

« Les collèges d'enseignement général et professionnel ont été au Québec le terrain d'un affrontement systématique entre les visées du "management de l'activité d'autrui" et l'autonomie constitutive des arts et métiers qui sont mobilisés dans la formation supérieure de la volonté, de la pensée et du jugement. Le dernier joujou de l'autoréférentialité directoriale, l'assurance qualité, concernait essentiellement l'amélioration de la mesure du système par lui-même et la commission d'évaluation, en conséquence, entendait mesurer la qualité des assurances qualité. Pendant combien de temps encore nos institutions pourront-elles supporter le coût des entreprises de réduction des coûts qui dévalorisent ce qu'elles touchent sous prétexte d'en alléger le financement public? »



Rapport de recherche sur le Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine



L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) publiait, le 23 avril dernier, une étude sur le Cégep de la Gaspésie et des Îles (CGÎM) qui permet d'analyser le rôle que jouent les établissements d'enseignement collégial en région éloignée pour l'économie et le développement territorial. « C'est en recomposant la toile des relations existant entre le Cégep et son milieu régional que nous avons pu constater à quel point cette institution accomplit, parallèlement à sa mission institutionnelle, des fonctions de développement économique et territorial, en plus de contribuer substantiellement à la rétention des jeunes et à l'attraction des diplômés dans la région », ont expliqué François L'Italien, chercheur pour l'IRÉC, et Jean-François Spain, enseignant au Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Emplois et effets économiques majeurs

Quant aux retombées quantitatives, les résultats de l'étude ne laissent planer aucun doute: le CGÎM est un acteur économique de première importance, aussi bien sur le plan de l'emploi que des effets économiques qu'il génère chaque jour. « Peu d'acteurs économiques dans la région peuvent revendiquer le fait de soutenir, par leurs dépenses en salaires, 131 emplois directs et indirects dans la région, en plus d'inclure une valeur ajoutée de 11 M\$ au PIB régional et de générer des revenus fiscaux et parafiscaux de 2,5 M\$ pour le gouvernement du Québec, sans compter les prélèvements

à la source déjà réalisés par lui », ont indiqué François L'Italien et Jean-François Spain.

Deux propositions de mesures structurantes

Au terme de leur analyse, les auteurs ont mis de l'avant deux propositions de mesures structurantes en phase avec les caractéristiques institutionnelles et les initiatives de consolidation déjà entamées. Selon ces derniers, parmi les initiatives de consolidation mises de l'avant par le Cégep, le programme de mobilité interrégionale des étudiants apparaît prometteur à plus d'un titre. « Non seulement, disent-ils, cette option permet d'optimiser l'usage des ressources financières de l'institution, mais elle pourrait aussi, moyennant le développement d'initiatives concertées, changer la donne. En effet, si le gouvernement du Québec, les diverses parties prenantes du réseau collégial et les acteurs régionaux de la Gaspésie et des Îles se dotaient d'un mécanisme appuyant les ententes de mobilité et d'accueil d'étudiants inscrits dans des collèges de Montréal, nul doute que le CGÎM pourrait rapidement voir croître encore davantage ses effectifs à un coût fort raisonnable. Le coût estimé de cette initiative a été d'environ 900\$ par étudiant en 2014 alors que celui pour les étudiants internationaux a été de 3 300\$ par étudiant en 2014 ».

« Enfin, soulignent-ils, sur le plan du recrutement dans le territoire "naturel" du CGÎM, la voie de la lutte au décrochage scolaire nous semble être porteuse à plus d'un égard. On ne saurait trop rappeler l'importance de la persévérance scolaire

pour l'enrichissement – citoyen et économique – de la collectivité. Le Cégep, avec les partenaires du milieu déjà impliqués au sein du projet Complice Persévérance Gaspésie-les-Îles, aurait tout avantage à développer de nouveaux canaux de communication et de financement pour aller plus loin dans ces initiatives ».

Une pièce maîtresse du développement culturel, social et économique du Québec

« Notre étude en approfondissant le rôle du Cégep de la Gaspésie et des Îles montre très clairement que les cégeps ont constitué – et constituent toujours – une pièce maîtresse du développement culturel, social et économique du Québec, dont le redéploiement au 21^e siècle repose sur des politiques publiques bien adaptées à leur mission fondamentale, à leurs caractéristiques institutionnelles ainsi qu'à leurs fonctions », ont conclu le chercheur de l'IRÉC et l'enseignant du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Il est possible de télécharger le rapport de recherche intitulé « Le Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine: un actif de premier plan pour l'économie et le développement régional » sur le site Internet de l'IRÉC (<http://www.irec.net/upload/File/rapportrecherchecegepgaspeavril2015.pdf>). Ce rapport de recherche a été réalisé pour le compte de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ).



Les grands rendez-vous de 2014 et 2015

Pierre Girouard

1^{er} vice-président, FEC-CSQ
Responsable des solidarités internationales

En 2014 et en 2015, notre Fédération a continué de s'impliquer activement en matière de solidarité internationale, notamment dans le cadre des activités organisées par l'Internationale de l'éducation (IE), et cela, parallèlement aux engagements que la FEC travaille présentement à concrétiser auprès de nos collègues de l'éducation en Haïti.

Des suites à la mission de la FEC au 9^e Congrès de la CNEH en Haïti

Dans le but de renforcer son Protocole de jumelage avec la Confédération nationale des éducateurs et éducatrices d'Haïti (CNEH), signé en novembre 2007, la FEC avait envoyé une délégation de cinq personnes pour participer activement au 9^e Congrès de la CNEH tenu les 16-17-18 mai 2014 en Haïti, mission qui avait permis de tisser des liens plus étroits entre nos deux organisations.

Or, dans la foulée de ces échanges, la FEC a adopté certaines mesures vouées à la concrétisation de projets de collaboration entre la FEC et la CNEH:

- la Fédération a invité chaque syndicat à désigner un ou une responsable de la solidarité avec la CNEH et, à ce jour, plusieurs syndicats ont déjà identifié un membre qui portera le dossier localement;
- afin de dresser les critères d'admissibilité de projets de collaboration FEC-CNEH et de soutenir la Fédération dans le développement de tels projets, un comité consultatif de quatre personnes a été mis en place: Lucie Piché (CCF), Catherine Babin (syndicats), Pierre Girouard (BE) et Reginald Sorel (externe);
- afin de pouvoir soutenir concrètement quelques projets de collaboration, la FEC s'est dotée d'un budget de solidarité FEC-CNEH, budget auquel certains syndicats ont à ce jour apporté leur contribution, portant déjà ce budget cumulatif à plusieurs milliers de dollars.

Par l'ensemble de ces actions, le dossier de la solidarité entre le FEC et la CNEH se porte mieux que jamais et est voué à un avenir prometteur.

9^e Conférence internationale de l'IE sur l'Enseignement supérieur et la Recherche

Aussi l'année 2014 fut le théâtre, en novembre, de la 9^e Conférence internationale de l'IE sur l'Enseignement supérieur et la Recherche, tenue à Bruxelles, ville du siège social de l'IE. La FEC y était représentée et j'ai également eu le plaisir d'animer un atelier de discussion sur le Consortium de coopération internationale en Enseignement supérieur. Aussi, la présidente de la



■ La délégation de la FEC-CSQ en compagnie de madame Lourdes Édith Joseph Delouis, secrétaire générale de la CNEH: Lucie Piché (coordonnatrice du Comité de la condition des femmes (CCF) de la FEC-CSQ), Sylvie Monjal (Sainte-Foy), Pierre Girouard, 1^{er} vice-président de la Fédération et responsable des solidarités internationales, Hélène Rhéaume (Rimouski) ainsi que Jérémie Pouliot (Rivière-du-Loup).

FNEEQ, Caroline Senneville, y ayant fait l'éloge de la nouvelle Alliance FEC-FNEEQ en vue des négociations (ASPPC), je n'ai pas manqué de souligner les mérites de nos deux organisations qui avaient réussi à surmonter les défis auxquels, bien naturellement, elles s'étaient trouvées confrontées en raison notamment de leurs tailles respectives et de leurs cultures différentes.

7^e Congrès mondial de l'IE à Ottawa en juillet prochain

Enfin, le 7^e Congrès mondial de l'IE, qui aura lieu du 21 au 26 juillet, se déroulera pour la première fois au Canada et il aura pour thème «Uni(e)s pour l'éducation de qualité – Une éducation de qualité pour un monde meilleur».

Étant donné la proximité de l'événement, il s'agit d'une rare occasion d'échanges et de rencontres avec tous ces représentants syndicaux du secteur éducatif à travers le monde. Organisé tous les quatre ans, le Congrès mondial représente l'autorité suprême de l'IE. Il définit les politiques, les principes d'action et les programmes de l'organisation. C'est aussi lors de celui-ci que sont élus les membres du Bureau exécutif de l'IE. La CSQ, déjà représentée au sein du Bureau exécutif par Daniel B. Lafrenière, resoumettra sa candidature.

Le Congrès d'Ottawa se penchera notamment sur des projets de résolutions s'adressant aussi bien aux gouvernements qu'aux organisations membres et au Bureau exécutif de l'IE; parmi ces nombreux projets de résolutions, l'on notera ceux portant sur la violence sexiste en milieu scolaire, sur la mise en place d'une Journée annuelle des personnels de soutien (incluant les professionnels), sur des moyens de faciliter la participation des jeunes à la vie syndicale, sur des environnements d'enseignement et d'apprentissage de qualité (lieux, manuels, bibliothèques, repas, etc.), et ce, en plus d'une mise à jour du Document politique adopté au Congrès de juillet 2011 tenu au Cap en Afrique du Sud. Pour sa part, la CSQ soumettra deux projets de résolutions portant sur l'éducation au développement durable et sur la petite enfance, en plus d'appuyer plusieurs autres recommandations émanant d'autres organisations.

La CSQ étant affiliée à l'IE, elle aura droit à sept personnes déléguées officielles avec droit de vote, dont une de la FEC. Comme la rencontre aura lieu près de chez nous, la Centrale et la Fédération ont jugé bon de favoriser, par le biais de mesures incitatives, la participation d'un certain nombre d'observatrices et d'observateurs, dont trois membres de la FEC.

Soucieuse de contribuer à la valorisation de la profession enseignante et de l'enseignement supérieur ici comme ailleurs, la FEC participe, à la mesure de ses moyens, à de telles activités parce qu'elle continue de croire que ces différentes formes de solidarité ont un impact positif sur la vie professionnelle de ses membres.

Agrandie à
203%



UNI(E)S POUR L'ÉDUCATION
Une éducation de qualité pour un monde meilleur



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



facebook.com/feccsq



@FECCSQ



fec.csq.qc.net

L'ENJEU EXPRESS

Volume 9, Numéro 2
Mai 2015

Publication officielle
de la Fédération
des enseignantes
et enseignants de CEGEP
(FEC-CSQ)

Siège social :
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H1L 6P3
Téléphone: 514 356-8888
Télécopie: 514 354-8535
Courriel: fec@csq.qc.net
Site Web: fec.csq.qc.net

Rédacteur en chef:
Pierre Avignon
Comité de rédaction:
Pierre Girouard
Secrétariat: Sophie Domingue
Design graphique:
Denis Bernard

Graphisme: Interscript inc.
Responsable de la production:
Johanne Boucher
Impression: Transcontinental
Tirage: 3 000 exemplaires
Dépôt légal: Bibliothèque
nationale du Québec

